

**OBJET : Modification de la durée d'amortissements CANALISATIONS**

Nombre de membres en exercice : **26**  
Nombre de membres présents lors de la délibération : **25**  
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**  
Date de convocation : **18 novembre 2022**  
Votes contre : **0**  
Votes pour : **26**  
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de AYZIEU, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **M. DUFFAU Jean-Claude**

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante,

Il propose de fixer la durée d'amortissement à 50 ans pour les canalisations du programme « criticité des réseaux » pour lequel un emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts sur une durée de 50 ans.

**Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée, qui rentrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

